



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, et en cette saison estivale, le conseil communal encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable. Une utilisation parcimonieuse de l'eau s'impose.

CANICULE ET SÉCHERESSE : FEUX OUVERTS EN FORÊT ET ENGIN PYROTECHNIQUES INTERDITS

Suite au manque de précipitations et aux températures très élevées de ces dernières semaines, le danger d'incendie de forêt a atteint le niveau maximum dans le Canton du Jura. Face à cette situation et à l'annonce d'une nouvelle vague de chaleur et de la persistance du beau temps ces prochains jours, l'Office de l'environnement (ENV) et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) Jura décrètent l'interdiction des feux ouverts à proximité et en forêt ainsi que l'utilisation des engins pyrotechniques.

Le temps sec et chaud de ces dernières semaines, ainsi que la canicule de ces derniers jours, créent des conditions très propices aux incendies de forêt. Selon MétéoSuisse, cette situation météorologique devrait encore se prolonger. Depuis ce jour et jusqu'à nouvel avis, les feux ouverts à même le sol, en forêt et à proximité de celle-ci sont interdits.

L'emploi d'engins pyrotechniques est également interdit. Les autorités de police locale, avec l'accord des services de défense contre l'incendie et de secours (SIS), peuvent toutefois autoriser l'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques dans des zones préalablement délimitées et sécurisées par les sapeurs-pompiers.

Les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints et débarrassés de manière écologique. Il est rappelé que toute personne provoquant un incendie de forêt est responsable des coûts engendrés par les travaux d'extinction et de remise en état.

Les orages occasionnels réduisent tout au plus localement et partiellement le danger d'incendie. Le risque d'incendie ne diminuera qu'après une longue période de pluies. La levée de la présente interdiction fera l'objet d'une nouvelle information.

CONSEIL COMMUNAL / ALLE